



## Malade du travail à l'INRAE : améliorer d'urgence la prévention, la transparence & le suivi des maladies professionnelles

« Tomber malade à cause de son travail est une réalité qui concerne chaque année des dizaines de milliers de Français, mais ils sont nombreux à être ignorés par les entreprises. En 10 ans plus d'un million de personnes ont demandé une reconnaissance de maladie professionnelle, près de 450000 se sont vu opposer un refus ». La semaine dernière, l'équipe de « Cash Investigation » (France 2) introduisait ainsi son reportage « Travail de malade, malade du travail » [accessible sur leur site](#). Dans la recherche publique comme ailleurs, ces victimes souvent invisibles de l'activité professionnelle sont nombreuses. Dans un précédent message, en novembre dernier, nous rappelions qu'en France le nombre des maladies professionnelles reconnues est faible par rapport à la réalité.

### **NOUS AVONS RAPPELE EN F3SCT NATIONALE, CE 1° FEVRIER, 2 URGENCES A L'INRAE :**

#### **Un rapide recensement des personnes ayant travaillé dans les équipes prions infectieux**

Sans revenir sur l'ensemble des préconisations des rapports d'expertise faisant suite aux décès de deux anciennes collègues, nous saluons les avancées sur l'imputabilité à l'accident de travail et l'indemnisation contenues dans l'avis du CCNE (Comité consultatif national d'éthique) de novembre dernier. Au-delà de la dimension éthique « de l'information d'un risque et le risque de l'information » aux personnes ayant travaillé dans ces équipes, **Une première étape de recensement est aujourd'hui incontournable afin de répondre au devoir de suivi, en information et accompagnement**, souligné dans cet avis du CCNE. Ce recensement doit inclure toutes les équipes et unités concernées depuis le début des années 2000 ([lire notre réponse au CCNE](#)). Il rappellera à la hiérarchie la nécessité de tenir à jour les cahiers sécurité des labos et sera une reconnaissance des acteurs en charge de la prévention.

#### **Un suivi exhaustif des collègues ayant utilisé des produits phytosanitaires**

Lors du renouvellement de l'autorisation du glyphosate pour 10 années, annoncé en novembre dernier, [nous avons dénoncé les dégâts humains des pesticides](#) et dénoncé le parcours du combattant pour la reconnaissance de l'origine professionnelle. Pour lever le voile sur ces malades, y compris dans notre secteur, parfois après le départ en retraite, nous demandons à l'employeur INRAE un recensement des salarié-es ayant travaillé dans ces activités à risque ou ayant été exposés, ainsi qu'un appui aux éventuelles démarches de reconnaissance et d'indemnisation.

Ce 5 février se tient au Sénat [un colloque salutaire](#) « [Amiante et Pesticides : Drames d'hier et d'aujourd'hui](#) » qui ciblera une nouvelle fois le poids des lobbys et des conflits d'intérêt. Pour éviter de nouveaux drames demain, la mobilisation doit être aujourd'hui totale, à tous les échelons. Nous demandons que l'INRAE et le Ministère ESR s'engagent plus fortement sur ces dossiers. Ce qui suppose, en interne, le dégagement de moyens (budgétaires et humains) pour une prévention ciblée (pesticides, ATCN - agents transmissibles non conventionnels...). Nous rappelons notre demande que ces maladies et décès soient également répertoriés dans les bilans sociaux de l'établissement.

Plus largement, nous attendons des sites institutionnels une communication sur l'ensemble des études scientifiques faisant état des risques pour celles et ceux qui utilisent ces substances, pour la population et l'environnement, afin de contrer la "fabrique du doute".

**Un conseil médical national à l'INRAE : par la création de cette nouvelle instance, nous espérons une amélioration du traitement des dossiers... après une période transitoire compliquée et une mise en place retardée. Nous attendons un traitement correct et plus rapide des dossiers et une information claire des agent-es concerné-es, réponse minimale que l'on doit à des collègues en souffrance.**